



## Separation du mobilier en cas concubinage

Par **jacquot76320**, le **29/09/2008** à **11:39**

JE ME SEPRE DE MON CONCUBIN MAIS CELUI ME DIS QUE TOUTES LES FACTURES DU MOBILIER ETANT A SON NOM ALORS QU'ON ETAIT ENSEMBLE LORS DE L'ACHAT .IL VEUT GARDER TOUT EN A T IL LE DROIT ?

Par **Tisuisse**, le **03/10/2008** à **12:27**

Merci de ne pas écrire en majuscule, on a l'impression que vous hurlez.

Avez-vous quelques preuves que ces biens mobiliers ont été acquis "pour les besoins du ménage" et que, même si votre compagnon a rédigé les chèques vous, en contrepartie, avez réglé d'autres factures (taxe d'habitation, eau, gaz, EF, téléphone, etc.) contribuant ainsi à la répartition des chages du couple ?